



Publication communale No 12

CANDELABRES

L'éclairage public de la commune de Faoug est entretenu par le Groupe E.



Si vous apercevez un candélabre qui dysfonctionne, nous vous remercions d'en informer le bureau communal **en transmettant le numéro de l'appareil qui est indiqué sur la plaquette**. Cette démarche est importante pour la bonne compréhension des informations échangées et une réparation rapide.

BOIS DE FEU



Le groupement forestier Payerne-Avenches vous offre la possibilité d'acheter du bois de feu, merci de les contacter au 026 673 34 75.

REPAS DE NOËL DES AINES

La Municipalité rappelle à toutes les personnes en âge de retraite qu'elles sont cordialement invitées à participer au dîner de Noël des Aînés organisé le **vendredi 2 décembre 2016** à midi à la salle communale la Faoug'rmière (choucroute).



Le délai d'inscription est fixé au vendredi **25 novembre 2016**, inscription obligatoire auprès de l'administration communale.

Au plaisir de vous y retrouver !

COURRIERS ANONYMES

La Municipalité tient à informer la population qu'elle ne traite en aucun cas les courriers qui lui sont adressés de manière anonyme.



D'autre part, nous demandons lors de présentation d'une pétition, qu'une personne de référence soit clairement mentionnée.

INFORMATION

Les séances de la Municipalité ont lieu désormais le lundi soir à 19h30.

La Municipalité